



PSITTACULA KRAMERI

Noms communs : Perruche à collier

Catégorie : FAUNE

Famille : *Psittaculidae*

Milieu : Terrestre

Origine géographique : Afrique et Inde

Nom anglais : Rose-ringed parakeet

Auteur : Scopoli, 1769

Introduction en France : Métropole, Guadeloupe, La Réunion

MODALITÉS DE GESTION

En raison des effectifs conséquents établis dans les grandes villes (Paris, Marseille, Nice, Montpellier, Lille, Nancy...), des collectivités mettent en place des mesures de limitation des effectifs, d'effarouchement, de délocalisation des oiseaux par suppression des supports aux dortoirs nocturnes, de développement de stratagèmes pour limiter l'accès aux mangeoires. La gestion des populations, encore limitée, bénéficie de tests réalisés par l'Office français de la biodiversité (OFB) en région PACA. Deux grands types de méthodes sont réalisés : la capture à l'aide de cages et le prélèvement par le tir.

La capture par cage est plus appropriée en milieu urbain et peut se réaliser avec différents matériels mais le plus aisé est d'utiliser la cage individuelle développée pour capturer des pigeons biset surnuméraires. Avec un appelant (une perruche), un apattage via des graines et une bonne technicité, la capture d'individus devient possible. Cette technique nécessite de l'investissement humain avec un suivi quotidien du dispositif. Le prélèvement par le tir ne peut se réaliser que sur la base d'un arrêté préfectoral. Ces prélèvements ont été mis en place autour de Nice dans des vergers suite à des plaintes des arboriculteurs, ainsi qu'à la Réunion. Pour éviter de heurter la sensibilisation du grand-public, un dialogue en amont est nécessaire. D'après [Berthier et al. \(2017\)](#), l'acceptabilité de l'espèce est dépendante des effectifs présents : ainsi à faible effectif elle est acceptée mais dès lors qu'elle devient trop présente, la perruche devient vite indésirable.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

En Europe, les populations sauvages de cette espèce sont issues d'individus échappés ou relâchés d'élevages en cages ou en volière ([Clergeau et al., 2015](#)). Les premières populations sont observées au Royaume-Uni à partir de 1969. En 2014, les effectifs y étaient estimés à 30 000 individus. Des colonies sont également installées en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. En France, l'espèce aurait été introduite dans les années 1970 en Ile-de-France et les premières reproductions y ont été observées en 1990. En 2015, la population d'Ile-de-France a été estimée à 8 000 individus pour un effectif national dépassant les 10 000 individus ([Dubois et al., 2016](#)).

La perruche à collier est considérée comme une espèce ravageuse de cultures dans son aire native ([Clergeau et al., 2015](#)). En France, les populations croissantes engendrent des inquiétudes, parfois justifiées par des dégâts sur des bâtiments (par décortication en certains points des façades friables), des nuisances sonores dans les dortoirs nocturnes en particulier en hiver, des salissures des biens situés en dessous des dortoirs, des dégâts sur des arbres fruitiers de particuliers et de la compétition aux mangeoires hivernales à destination des petits granivores.

Sur Nice, des dégâts sur l'arboriculture professionnelle ont été signalés avec des pertes de production.

Une compétition pour l'accès au site de nidification a été observée avec plusieurs espèces d'oiseaux (sitelles, pics, étourneau sansonnet ; [Strubbe et al., 2010](#) ; [Dodaro et Battisti, 2014](#)) ou de chauve-souris (Noctule de Leisler, [Menchetti et al., 2014](#)) mais aussi des comportements agressifs envers les moineaux domestiques et mésanges bleues ([Coavas et al. 2017](#)).

Répartitions :

[En Ile de France](#)

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Jean-François Maillard, OFB

Date de rédaction : 22/03/2021, version 3

PRODUCT DESCRIPTION

[Gestion des populations de Perruche à collier suite à une augmentation des signalements à La Réunion](#)

- Bibliographie et documentation :

[Rozzo, C. 2018. Bilan d'expérimentations sur les psittacidés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. ONCFS, DIR PACAC, Cellule technique PACA. 11 p](#)

[Maillard, J-F. 2020. Perruche à collier : réglementation et perspectives de gestion. Office français de la biodiversité -DR Pays de la Loire. Présentation.](#)

[Rozzo C., 2018. Étude de faisabilité financière et technique de la Stratégie Psittacidés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; Délégation Interrégionale PACA et Corse ; Cellule Technique PACA. 34p.](#)

[Caceres, S., Cornuaille J-F., Udo, H., Rozet, F., Tressens, O., Chiron, D., Leclerc, K. 2022. Perruche à collier *Psittacula krameri* à La Réunion : Bilan de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de destruction de juillet 2020 à juillet 2021. 41p.perruche-a-collier.fr](#)

[ONCFSINPN](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[perruche-a-collier.fr](#)

[ParrotNet](#)

[Berthier, A., Clergeau, P., & Raymond, R. 2017. De la belle exotique à la belle invasive: Perceptions et appréciations de la Perruche à collier \(*Psittacula krameri*\) dans la métropole parisienne. In *Annales de géographie* \(No. 4, pp. 408-434\). Armand Colin.](#)

[Clergeau, P., Leroy, O., Lenancker, P. 2015. Dynamique de population de la Perruche à collier *Psittacula krameri* introduite en Ile-de-France. *Alauda* 83\(3\) : 165-174.](#)

[Clergeau, P., Vergnes, A., Delanque, R. 2009. La Perruche à collier *Psittacula krameri* introduite en Ile-de-France : distribution et régime alimentaire. *Alauda* 77\(2\): 121-132.](#)

[Covas, L., Senar, J. C., Roqué Roqué, L., & Quesada, J. 2017. Records of fatal attacks by Rose-ringed parakeets "*Psittacula krameri*" on native avifauna.](#)

[Croquet, V. & Rozzo C. 2018. Vers une stratégie pour contrôler les psittacidés exotiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Faune Sauvage* 321 \(4\) : 77-82.](#)

[Dodaro, G., & Battisti, C. 2014. Rose-ringed parakeet \(*Psittacula krameri*\) and starling \(*Sturnus vulgaris*\) syntopics in a Mediterranean urban park: evidence for competition in nest-site selection?. *Belgian Journal of Zoology*, 144\(1\).](#)

[Dubois, P. J., Maillard, J.-F. & Cugnasse, J.-M. 2016. Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2015 : 4e enquête nationale. *Ornithos* 23 : 129-141.](#)

[Dubois, P., Cugnasse, J.-M. 2015. Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2014 \(3e enquête nationale\). *Ornithos* 22-2: 72-91.](#)

[Maillard, J-F. 2020. Perruche à collier : règlementation et perspectives de gestion. Office français de la biodiversité -DR Pays de la Loire. Présentation.](#)

[Rozzo, C. 2018. Bilan d'expérimentations sur les psittacidés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. ONCFS, DIR PACAC, Cellule technique PACA. 11 p](#)

[Strubbe, D., Matthysen, E. 2009. Establishment success of invasive ring-necked and monk parakeets in Europe. *Journal of Biogeography* 36\(12\): 2264-2278.](#)

[Tuton A. 2018. La colonisation des milieux urbains et périurbains par les psittaciformes. Invasions biologiques de la Conure veuve \(*Myiopsitta monachus*\) et de la Perruche à collier \(*Psittacula krameri*\). Thèse pour doctorat vétérinaire. École nationale vétérinaire d'Alfort.](#)

[Weiserbs, A. 2008. Élaboration de plans d'action pour des espèces problématiques dans la Région de Bruxelles-Capitales : les espèces exotiques invasives. Étude de cas des Perruches. Rapport technique Aves.](#)

Espèce interdite d'introduction en milieu naturel sur le territoire métropolitain ([arrêté du 14 février 2018](#)).

Existence de variétés qualifiées de domestiques de la perruche à collier d'Asie (*Psittacula krameri manillensis*) ([arrêté du 11 août 2006](#));

Détention des variétés non domestiques soumise à déclaration de détention auprès de la Préfecture de 1 à 75 individus et soumise à certificat de capacité et autorisation d'ouverture au-delà. Marquage obligatoire. ([arrêté du 08 octobre 2018](#))

CITATION

OFB & UICN France. 2021. *Psittacula krameri*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

